

Le 16/06/2025

**Avis : Modification du fonds « CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION »**

Vous détenez des parts du fonds « CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que la stratégie d'investissement de votre fonds sera modifiée afin de permettre l'utilisation des titres intégrant des dérivés suivants, en plus des obligations convertibles :

- des bons de souscription,
- des titres callables,
- des titres putables,
- des warrants,
- des certificats cotés,
- des EMTN / titres structurés,
- des Credit Linked Notes.

Cette modification, qui ne nécessite pas l'agrément de l'AMF, entrera en vigueur le 23/06/2025. Le document d'information clé et le prospectus du fonds seront modifiés à compter de cette date.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé du fonds disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.